



Procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 8 mai 2018

Présidence : M. Martial Wicht, Syndic

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 décembre 2017
2. Planification financière des investissements 2018/2022
3. Comptes 2017
 - 3.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de fonctionnement
 - Compte des investissements
 - 3.2. Rapport de la Commission financière
 - 3.3. Approbation des comptes
4. Investissement et financement : Aménagement de la Place de la Gare et raccordement Allée des Cheminots (nouvelle gare/halte)
5. (nouveau) Investissement et financement : Prêt à Neyergie SA pour la construction d'une centrale photovoltaïque
6. Règlement du cimetière - adaptation
6. (retiré) Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions - adaptation
7. Divers

A 20h15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune ainsi que M. Grégory Jeckelmann représentant la fiduciaire BDO, organe de révision des comptes 2017, et M. Pierre Escher, nouveau responsable administratif et secrétaire communal en fonction depuis le 1^{er} mars.

Le journal d'informations l'Ecureuil donne l'ordre du jour et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage déposé le 28.03.2018 et distribué le 05.04.2018, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 28.03.2018
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 14 du 06.04.2018

- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil 113 dès le 23 avril 2018, pour rappel et informations.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le mardi 8 mai 2018 avec 1'844 citoyens ayant le droit de vote. Au 8 mai 2018, notre village compte 2'597 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est gardé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : Mme Laetitia Perrin
- Secteur 2 : M. Josef Bossart
- Secteur 3 : M. Gilbert Dévaud
- Secteur 4 : M. Jacques Morel
- Secteur 5 : M. Philippe Dobler (y.c. la table du CC)

M. Jacques Morel est nommé responsable du bureau de vote.

Participants à l'Assemblée communale :

- **87 participants dont 85 ayant le droit de vote.**

M. le Président signale qu'un nouvel objet est présenté à l'ordre du jour de l'Assemblée communale de ce soir. Il s'agit d'un objet d'investissement « Prêt à Neyergie SA pour la construction d'une centrale photovoltaïque ». Cet objet a été présenté à la Commission financière en date du 1er mai dernier, à laquelle participaient 3 Conseillers. Aussi, il y a lieu de rajouter un point à l'ordre du jour de ce soir, comme suit :

Point 5 : Investissement et financement : Prêt à Neyergie SA pour la construction d'une centrale photovoltaïque

Dès lors, cette modification de l'ordre du jour doit être acceptée et donc votée par l'Assemblée communale. Aussi, M. le Président procède à la votation pour cette adjonction à l'ordre du jour.

Au vote à main levée, l'ordre du jour avec l'ajout d'un point supplémentaire tel que présenté est accepté à la majorité (80 oui/4 non/1 abstention).

De plus, l'adaptation du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions n'ayant pas encore été validée définitivement par les services cantonaux compétents, dans sa séance hebdomadaire du 30.04.2018, le Conseil communal a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour. Cette adaptation de règlement sera présentée lors de la prochaine Assemblée communale.

Dès lors, cette modification de l'ordre du jour doit également être acceptée et votée par l'Assemblée communale. Aussi, M. le Président procède à la votation pour cet objet.

Au vote à main levée, l'ordre du jour avec la suppression d'un point tel que présenté est accepté à majorité (80 oui/5 abstentions).

Suite à ces deux votations, M. le Président rappelle donc l'ordre du jour définitif de cette Assemblée comme suit :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 décembre 2017
2. Planification financière des investissements 2018/2022
3. Comptes 2017
 - 3.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de fonctionnement
 - Compte des investissements
 - 3.2. Rapport de la Commission financière
 - 3.3. Approbation des comptes
4. Investissement et financement : Aménagement de la Place de la Gare et raccordement Allée des Cheminots (nouvelle gare/halte)
5. Investissement et financement : Prêt à Neyergie SA pour la construction d'une centrale photovoltaïque
6. Règlement du cimetière - adaptation
7. Divers

L'ordre du jour modifié étant approuvé, ainsi l'Assemblée peut délibérer valablement.

Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 décembre 2017

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 6 décembre 2017 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à la votation pour cet objet.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins une abstention avec remerciements à son auteure la secrétaire adjointe.

Point 2 Planification financière des investissements 2018/2022

M. Jean-Noël Gendre présente la planification financière des investissements de notre Commune pour la période 2018/2022. Celle-ci a été expliquée à la Commission financière.

M. Jean-Noël Gendre communique que la planification financière communale n'est pas soumise au vote, celle-ci n'étant qu'informatrice et l'Assemblée communale en prend uniquement connaissance, selon la loi sur les communes. Seule la Commission financière émet un préavis y relatif. Il rappelle qu'il s'agit d'un outil de conduite du Conseil communal qui doit être mis à jour au moins une fois par année ; il est sans cesse en évolution. Ce n'est pas un exercice de style, il renseigne l'autorité communale sur sa capacité d'investissement et oblige à fixer des priorités. C'est une des raisons pour laquelle le point prévu à l'Assemblée communale de décembre 2017 avait été annulé au vu de grandes incertitudes sur les projets en cours et à futur. M. Jean-Noël Gendre précise que seule la planification des investissements est présentée ce soir dans le but d'informer l'Assemblée des projets en cours et futurs. Le financement de la traversée du village ainsi que celui du projet « Neyruz 2025 », dont les montants ne sont pas connus de manière suffisamment précise, ne nous offrent pas vraiment la possibilité d'intégrer des frais financiers crédibles. En effet, une nouvelle planification des investissements ainsi que celle du fonctionnement seront mises à jour et présentées lors de l'Assemblée communale de décembre 2018 sur les budgets 2019 (Assemblée à laquelle seront présentés les nouveaux règlements EP & EU/EC).

M. Jean-Noël Gendre donne différentes informations sur la planification des investissements à long terme. Il précise que les montants des investissements sont conséquents et que l'endettement par habitant est encore très bas. Le Conseil communal souhaite profiter des taux favorables du marché pour réaliser ces investissements lesquels sont indispensables à la préservation d'infrastructures de qualité et au développement de nouvelles qui favoriseront la qualité et la bonne marche des affaires communales.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Jacques Friboulet pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière regrette qu'une planification financière des budgets de fonctionnement ne lui ait pas été fournie mais elle prend acte de l'engagement du Conseil communal à la lui présenter pour le budget 2019.

Elle note avec satisfaction que le Conseil communal a notablement baissé ses prévisions d'investissement par rapport aux premières esquisses qui lui avaient été proposées. Elle apprécie que le Conseil communal se soit fixé des priorités comme elle le lui avait demandé. Elle observe cependant que le montant des investissements

prévus sur 2018-2022 excède pour un montant de Frs 900 000 la capacité de financement déterminée par le service des communes pour l'ensemble de la période 2017-2022, soit Frs 25 000 000. Elle limite donc son préavis positif à ce dernier montant et demande au Conseil communal de réduire ses prévisions d'investissement de Frs 900 000. Ce faisant elle prend en compte les incertitudes sur les budgets d'investissement, compte tenu de l'ampleur des projets anticipés sur 2018-2022.

Point 3 Comptes 2017

3.1 Présentation générale du compte communal

- Compte de fonctionnement

- Compte des investissements

Les comptes 2017 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Ecureuil. Les comptes sont également publiés intégralement sur le site internet de la Commune. Le détail des comptes et le rapport de l'organe de révision pouvaient aussi être commandés auprès de l'Administration communale. En outre, ces documents pouvaient être consultés au Bureau communal durant le délai légal.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente les comptes de fonctionnement et des investissements. Il donne plusieurs informations sur ces comptes 2017.

Concernant le compte de fonctionnement, malgré « la pause fiscale » introduite au printemps passé et la diminution relativement conséquente des recettes, le résultat du compte de fonctionnement 2017 laisse apparaître un résultat positif de CHF 8'598.87 et ceci après un versement à la réserve « Le Clédard » de CHF 600'000.00. Ce résultat est dû à une gestion rigoureuse des dépenses et à quelques « bonnes » surprises dans les dépenses liées. Dans les recettes, nous constatons des suppléments de rentrées pour les impôts sur les personnes physiques de CHF 333'000.00 pour un total de CHF 6'079'500.00 et pour les prestations en capital d'environ CHF 100'000.00 pour un total de CHF 250'000.00. Par contre, les montants mis au budget pour l'impôt sur les personnes morales n'ont pas pu être atteints : moins CHF 102'000.00 de recettes ainsi que moins CHF 83'000.00 pour les impôts irréguliers.

Pour le compte des investissements, les recettes pour plus de CHF 705'000.00 représentent les taxes de raccordement à l'eau potable et aux eaux usées. La presque totalité, CHF 677'000.00, provient de la zone « Le Clédard ». Pour les dépenses, nous avons pu boucler le crédit demandé pour l'Allée Jean-Tinguely. Le montant dépensé en 2017 de CHF 1'161'601.00 ajouté au montant de 2016 nous donne un montant total de CHF 2'524'293.00 pour un crédit demandé de CHF 2,5 millions. Cette superbe allée a été planifiée et construite en respectant l'estimation des coûts. Le solde des dépenses d'investissements de CHF 1'660'615.00 est l'addition de toutes les dépenses en cours concernant les différentes demandes de crédit octroyées lors des dernières Assemblées communales. Le compte des investissements nous montre un total de dépenses de CHF 2'822'216.65 pour des revenus de CHF 705'394.80.

Au 31 décembre 2017, la dette de la commune s'élève à CHF 4'683'154.00.

Le compte de fonctionnement se solde par un excédent de produits de CHF 8'598.87. Le compte des investissements présente un excédent de dépenses de CHF 2'116'821.85.

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ses explications et passe la parole à M. Jean-Pierre Corpataux, Président de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

3.2 Rapport de la Commission financière

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, la fiduciaire BDO a procédé à la vérification de la comptabilité et des comptes annuels de la commune de Neyruz (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) arrêtés au 31 décembre 2017.

L'exercice 2017 fait apparaître un excédent de produits de Frs 8'598.87. Le Conseil communal a également procédé à une augmentation des réserves non-obligatoires de Frs 600'000.00.

Il ressort du contrôle de la fiduciaire que les comptes annuels 2017 recèlent une anomalie significative. La fiduciaire recommande néanmoins d'approuver les comptes 2017.

Le motif de la réserve de la fiduciaire est que durant l'exercice 2017, le Conseil communal a enregistré une charge pour honoraires d'études de Frs 320'000. Or, les travaux d'études n'ont pas été effectués durant l'année 2017 et le montant enregistré a été comptabilisé uniquement sur la base de contrats signés. Selon la fiduciaire, il y a donc une violation de l'article 43a, lettre m, du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes qui stipule qu'un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice comptable.

Sur la base des informations transmises par le Conseil communal, la Commission financière a procédé à une vérification simple des montants globaux de la nature comptable 318 qui regroupe les divers postes d'honoraires et notamment celui faisant l'objet de la remarque émanant de la fiduciaire. L'analyse a été effectuée sur les trois dernières années comptables mais sans porter sur un examen de détail des écritures comptables. Si globalement le volume total des honoraires est contenu par rapport aux budgets cumulés, plusieurs comptes sont dépassés. Partant de ce constat, la Commission financière demande que pour les futurs exercices comptables, les positions d'honoraires soient contenues dans la limite des budgets votés. De plus, comme déjà indiqué lors de notre rapport précédent sur le budget 2018, le volume des honoraires devra être diminué, notamment en fonction de l'évolution des projets de la commune.

Concernant la réserve émise par la fiduciaire, la Commission financière en a pris acte et a reçu toutes les informations de la part du Conseil communal. Le montant de Frs 320'000 engagé par contrats et provisionné pour ces études doit permettre au Conseil communal d'obtenir des chiffres précis sur les différents projets

communaux. Sur cette base, la planification financière communale pourra donc être affinée de sorte à faire ressortir clairement les priorités d'investissements et les possibilités financières réelles de la Commune face aux nombreux projets. Tenant compte de ce qui précède et à cette condition, la Commission financière accepte donc cette provision dans les comptes 2017. Par contre, la Commission a demandé au Conseil communal que le montant en question de Frs 320'000 soit porté au bilan au 31 décembre 2017 dans une provision spécifique. Ce qui a été fait. Ceci aura l'avantage de garantir une meilleure transparence dans l'utilisation future de ces importants et volumineux fonds liés à ces honoraires.

Cela étant, la Commission financière prend acte et constate avec satisfaction que les comptes de fonctionnement 2017 de notre commune présentent un excédent de produits confortable et plus élevé que le budget voté, ceci malgré la pause fiscale décidée par l'Assemblée communale pour 2017 et 2018. Les indicateurs financiers sont néanmoins à la baisse par rapport aux dernières années.

Si globalement les charges ont bien été maîtrisées, malgré quelques dépassements constatés, le résultat de 2017 est principalement dû à une augmentation des recettes fiscales et à la disparition d'amortissements obligatoires par rapport au budget.

Par contre, tout comme la fiduciaire, nous relevons que les centres d'autofinancement, soumis à des contraintes règlementaires, notamment quant à leur financement, ne sont toujours pas équilibrés aux comptes 2017 (approvisionnement en eau potable, protection des eaux, ordures ménagères). A ce sujet, nous réitérons nos remarques et recommandations déjà formulées dans nos précédents rapports. En effet, l'évolution des bases légales, pour certaines encore à modifier dans notre commune, et des coûts relatifs à ces centres de charges doivent amener le Conseil communal à des réflexions sur le niveau des taxes facturées aux contributeurs.

Concernant le bilan au 31 décembre 2017, la Commission financière relève qu'à l'avenir, les réserves obligatoires constituées pour l'eau potable, les eaux usées et les ordures devraient pouvoir compenser les éventuels déficits d'exploitation des centres d'autofinancement concernés. Nous souhaitons également que la réserve PC soit utilisée rapidement dans le cadre de projets de construction en cours avant qu'un changement de base légale ou de pratique cantonale ne provoque sa perte ou son annulation pour notre commune.

De plus, après discussion avec le Conseil communal, nous constatons que plusieurs réserves non obligatoires subsistent au bilan alors qu'elles ne correspondent plus vraiment au but initial de leur création. Selon nous, ces réserves devraient être dissoutes ou réaffectées avec l'accord de la prochaine Assemblée communale des comptes 2018.

S'agissant des comptes d'investissements de la commune, ils ne suscitent pas de commentaire particulier de notre Commission.

Concernant les engagements hors bilan, la Commission financière réitère également sa recommandation au Conseil communal d'apporter une attention particulière aux

Associations de communes génératrices de charges liées conséquentes et notamment à leurs projets d'investissements.

Finally, for the next Communal Assembly budget 2019, the Financial Commission reiterates its request to the Communal Council to bring the financial planning to the Communal Council by refining it with the latest known figures and with those that will result from the studies carried out both for the projections of investments and for the functioning.

In conclusion, the Financial Commission recommends to the Communal Assembly to accept the accounts and the 2017 accounts and to give discharge to the Communal Council.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur les comptes.

→ En réponse à **M. Guy Rossier** qui souhaite savoir ce qu'il en est du fonctionnement de la société fille Neyergie SA, **M. Martial Wicht** communique que des informations sur cette société seront données sous le point « Divers » de l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède à la votation sur les comptes 2017.

3.3 Approbation des comptes

Les membres du Conseil communal, le Secrétaire et la Caissière s'abstiennent au vote (11 personnes).

Au vote à main levée, le compte de fonctionnement 2017 est accepté à la majorité (72 oui/2 abstentions) (excédent de produits de CHF 8'598.87). Par cette approbation, l'affectation du résultat réalisé lors de l'exercice 2017 est également acceptée.

Au vote à main levée, le compte des investissements 2017 est accepté à la majorité (69 oui/5 abstentions) (excédent de dépenses de CHF 2'116'821.85). Par cette acceptation, les dépassements de crédit sont également approuvés.

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal en charge des finances et Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, Caissière communale, pour leur travail dans l'excellente tenue des comptes.

Point 4 Investissement et financement : Aménagement de la Place de la Gare et raccordement Allée des Cheminots (nouvelle gare/halte)

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 113.

Au moyen de divers slides, M. le Président donne différentes explications sur cet objet.

Notre place de la Gare n'a plus bénéficié d'entretien ou de réaménagement depuis un temps certain. Aujourd'hui, la direction des CFF a transmis des informations que le maintien d'une halte ferroviaire à Neyruz est pratiquement acquis, toutefois, elle sera déplacée d'environ 200 mètres vers l'Ouest. Ce déplacement est annoncé pour les prochaines années. En conséquence, tout ce que la commune entreprend dans la zone de la gare doit répondre aux considérations et exigences des CFF, ce qui limite la marge de manœuvre, mais assure la compatibilité avec les évolutions de la halte ferroviaire. Ainsi le projet qui est proposé a été discuté avec les CFF et les autorités cantonales. Ce projet comprend la démolition du bâtiment sur la place de la gare, l'embryon de liaison vers la nouvelle halte, le raccordement de la place avec l'Allée des Cheminots, le déplacement du parc à vélo et de quelques places voitures. Ainsi, la place réaménagée comprendra l'Art. 82, lequel a récemment été acquis par la commune (financé à part égale avec le promoteur Anura SA), l'Art. 1067 qui correspond à la route actuelle, ainsi que partiellement l'Art. 556 appartenant aux CFF ainsi que l'Art. 81 qui sera remis au domaine public par les promoteurs.

L'aménagement de l'espace de la gare selon la proposition faite est une solution sur le long terme qui prend en compte le déplacement de la halte ferroviaire confirmé pour au plus tard 2026 et au plus tôt 2022. L'arrivée tardive de la demande est due au fait que les CFF n'ont annoncé qu'en mars dernier la possibilité de procéder à l'aménagement de cette place, notamment en donnant la possibilité de démolir le bâtiment actuel et en annonçant que le passage sous-voies serait désaffecté une fois la halte déplacée vers l'Ouest si la commune ne le reprenait pas à sa charge.

En conclusion, retarder l'aménagement se ferait au détriment des usagers du train, des résidents du site, des clients des commerces et donnerait une image peu valorisante de cet espace public appelé à devenir un espace de convivialité au centre de la commune.

Le coût des travaux, correspondant à la description supra, a été estimé et son financement assuré comme suit :

Total des travaux CHF 1'920'000.00

Participation de tiers (Anura SA) CHF 700'000.00

- transfert de la participation d'Anura aux charges financières pour les infrastructures communales (CHF 200'000.00)
- transfert de la participation d'Anura à l'aménagement du giratoire (CHF 350'000.00)
- Participation d'Anura (CHF 150'000.00)

Solde financé par une demande de crédit CHF 1'220'000.00.

Le Conseil communal présente à l'Assemblée communale une demande de crédit d'investissement de CHF 1'920'000.00 qui sera financée par un emprunt de CHF 1'220'000.00. L'Assemblée prend connaissance du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles y relatives qui s'élèvent à CHF 64'500.00. Tous ces éléments ont été transmis à la Commission financière.

M. le Président passe la parole à M. Laurent Torche, membre de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Le Conseil Communal soumet à l'approbation de l'Assemblée communale un crédit de Frs 1'220'000 pour l'aménagement de la Place de la Gare et le raccordement à l'Allée des Cheminots. Il s'agit d'un projet complexe dont la réalisation devrait s'étaler jusqu'en 2026.

Par rapport aux informations publiées dans l'Ecureuil, le total de l'investissement et de la demande de crédit correspondante ont été réduits, l'investissement étant finalement de Frs 1'920'000 et la demande de crédit de Frs 1'220'000. La Commission financière a reçu des explications complètes de la part du Conseil communal à cet égard ainsi que sur le projet dans son ensemble et son financement.

Les travaux d'aménagement s'inscrivent dans le cadre du déplacement à venir de la gare CFF, de la réalisation en cours du quartier résidentiel du Clédard et de la construction future du bâtiment des Nornes. L'actuelle place de la gare est appelée à jouer un nouveau rôle dans ce contexte. Le projet doit permettre notamment de faciliter l'accès aux quais de la halte ferroviaire actuelle et à la halte future.

La Commission financière salue les efforts entrepris par le Conseil communal afin de conserver une gare CFF à Neyruz. Tout comme le Conseil communal, elle considère qu'il s'agit d'un objectif stratégique pour notre commune qui bénéficie non seulement à ses citoyens et usagers mais renforce aussi son attrait. Le projet soumis à l'Assemblée contribue à la réalisation de cet objectif et à la pérennisation d'une halte CFF.

La Commission financière constate avec satisfaction que, sur les Frs 1'920'000 de l'investissement prévu, Frs 700'000 sont pris en charge par une participation de tiers. La réalisation se fera par étapes jusqu'en 2026 environ. Frs 1'400'000 devront être décaissés dans un avenir proche (2019-2020), les Frs 520'000 restants étant dépendants de l'avancement des travaux et de la mise en œuvre de la nouvelle gare. La Commission financière note que d'éventuels coûts ultérieurs liés à de potentielles incidences sur le trafic sur la route de la Daille ne sont pas évoqués.

La présente demande de crédit de Frs 1'220'000 doit être financée par un emprunt et entraînera des frais de fonctionnement de Frs 64'500. Elle est conforme à la capacité d'investissement actuelle de la Commune, ce qui permet à la Commission financière de la préavisier favorablement.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter la demande de crédit de Frs 1'220'000 pour l'aménagement de la Place de la Gare et le raccordement à l'Allée des Cheminots.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport. Il ouvre la discussion sur cet objet.

- **M. Rémy Gendre** se renseigne sur le timing prévu pour les travaux d'aménagement et souhaite des précisions quant à la démolition de l'actuel bâtiment et la construction de la nouvelle halte. Il s'inquiète de l'absence d'abris en cas d'intempéries si l'actuelle gare est rasée avant toute nouvelle construction. De plus, il se soucie de la gestion des nuisances sur ce projet.

→ **M. le Président** lui répond que le petit local actuel en verre pour s'abriter ne sera pas éliminé, seul le bâtiment de la gare le sera. De plus, le bâtiment actuellement en construction le long de l'allée Jean Tinguely comprend un avant-toit qui servira de refuge en cas d'intempéries.

→ A la remarque de **M. Jean-Marc Schorderet** suite au préavis de la commission financière mentionnant les éventuels impacts sur le trafic via la route de la Daille, **M. le Président** lui répond qu'il n'y aura pas de transit entre l'Allée des Cheminots et le Chemin des Cerisiers, donc via la route de la Daille. Une convention dans ce sens avait été signée avec les propriétaires de ce secteur lors du projet d'aménagement de l'Allée des Cheminots. Il précise toutefois que ces routes sont publiques et qu'on ne peut interdire de les utiliser.

- **M. Willy Boder** se renseigne sur divers aspects de ce projet, tels que la raison de la différence des montants dans l'Ecureuil et ceux proposés en Assemblée, pourquoi la démolition de la gare est payable par la commune et doit se faire maintenant. Il trouve en outre que la part communale est disproportionnée par rapport aux promoteurs pour aménager une petite place telle que celle-ci.

→ **M. le Président** communique tout d'abord que les différences entre les données communiquées proviennent notamment d'une erreur au niveau des surfaces. Il confirme que le bâtiment appartient aux CFF, pour lesquels il n'y a pas de priorité dans leur ordre de modification des haltes ferroviaires. Notre commune doit être moteur dans ce projet, c'est pourquoi elle préfinance cet aménagement total. In fine, des négociations avec les CFF se feront en temps opportun pour une participation des CFF. Le Conseil communal s'est aussi fait la réflexion quant à ce montant d'investissement, mais a considéré qu'il était opportun de réaménager cette place dans le cadre des travaux en cours. La Migros n'en a besoin que pour faire passer ses camions et d'autre part cette coopérative sera déjà bien taxée sur les infrastructures. **M. le Président** précise encore que c'est une place publique pour tous les Neyruziens et non seulement pour ceux du quartier du Clédard.

→ **M. Marc Maillard** constate que cette place sera très occupée, tant par des camions, des bus, des voitures et des piétons. Les quais ne seront pas protégés de ce

trafic. Il propose un aménagement qui séparerait les lignes CFF de la place en prolongeant le mur actuel, avec son éclairage, le long de l'Allée des Cheminots, ceci pour des raisons de sécurité et de protection contre le bruit pour les habitants versant Nord des lignes CFF. Ceci pourrait faire effet de coupe-bruit. Il demande qu'il soit tenu compte que les nuisances sonores soient réduites au minimum. **M. le Président** lui répond que le Conseil communal prend bonne note de ses remarques. **M. le Président** conclue en précisant qu'il n'est aujourd'hui pas prévu de bus sur le plan d'étude de cette place, mais qu'il en a été tenu compte uniquement pour déterminer le gabarit de la route.

→ A la remarque de **M. Axel de Montmollin** qui trouve l'investissement onéreux pour une telle place et qui demande s'il n'était pas possible de trouver une optimisation, **M. le Président** lui répond que les infrastructures sont chères, notamment les murs de soutènement. Il communique également que la longueur de la place est pratiquement la même que celle de l'Allée Jean Tinguely qui a coûté CHF 2.5 mio. Il précise encore que des informations peuvent être prises en tout temps lors des soirées « Table ouverte ».

→ A la question de **M. Lionel Gendre** pourquoi le déplacement de la nouvelle gare n'a pas été prévu plutôt du côté de la Carrida où il y a moins d'habitations, **M. le Président** lui répond que cette option a été également réfléchié par les CFF, mais que l'endroit nécessitait des coûts de travaux plus importants et qu'un ascenseur aurait dû être mis en place. Il rappelle également qu'à l'époque des premières études, la gare de Neyruz n'était pas encore sauvée et que le choix de l'emplacement est de la compétence des CFF. **M. Lionel Gendre** se renseigne encore si la structure du projet est connue. **M. le Président** lui répond qu'actuellement nous connaissons l'endroit où s'arrêteront les trains, qu'il y a une rampe d'accès aux quais et des escaliers, ainsi que des haltes-abris directions Fribourg et Romont.

→ A la question de **M. Pascal Gendre** de savoir si le raccordement de l'Allée des Cheminots se fait jusqu'à la nouvelle halte, **M. le Président** communique que ce raccordement fait partie de l'investissement relatif à l'assainissement Ouest-village voté en 2014 et dont les travaux finaux doivent encore être réalisés. Ceux-ci ont pris du retard notamment du fait des travaux du passage du pousse-tube sous les voies CFF qui ne pouvaient se faire qu'après la démolition de la ferme qui se trouvait à cet endroit. De plus, afin d'éviter des coûts supplémentaires, il était judicieux de terminer les études de la place de la Gare afin de faire les choses justes sur tout le secteur, tenant compte qu'une passerelle est prévue sur la route de la Charrière pour le passage des piétons le long des quais, sans devoir redescendre et remonter de l'autre côté de la route de la Charrière.

→ **M. Rémy Gendre** pose à nouveau la question du timing concernant la durée du chantier à laquelle **M. le Président** répond que le chantier se réalisera par étape, mais qu'une étude globale est en cours en relation avec la réalisation de la place, le déplacement de la route pour ne plus avoir le « S » actuel. D'autre part, les nuisances de parking seront moindres du fait que les résidents du Clédard seront dans leur

parking. Cette place sera une belle place d'échanges et de rencontres et d'autre part l'arrivée de commerces en changera l'aspect. Il précise encore que les camions Migros utiliseront cette place en reculant à côté de l'actuel aquarium vers l'entrée du bâtiment. **M. le Président** précise encore que les CFF n'ont pas besoin de la place de la Gare, mais que celle-ci est faite pour les Neyruziens.

- Au vu des informations communiquées et suite à sa première intervention, **M. Willy Boder** propose de renvoyer ce projet au Conseil communal afin de réétudier les coûts à la charge de la commune. En effet, la participation de 1.2 mio pour cet aménagement est vraiment énorme. De plus, **M. Willy Boder** trouve que cette place servira plutôt aux autres qu'à la commune.

→ **M. le Président** lui répond qu'il est bien sur possible de voter sa proposition, mais rappelle que la seule négociation encore possible est la démolition de la gare. Car avec Anura SA et la Migros, il n'y a plus rien à négocier, leur participation globale étant importante. De plus, **M. le Président** rappelle que les prix des terrains à Neyruz se vendent entre CHF 400.00 et 700.00 et qu'Anura SA a vendu le terrain à la commune au prix de CHF 100.00 le m² pour 6'000 m².

→ **M. Héribert Dousse** communique que cet aménagement de la place de la Gare est une mesure importante qui est bien plus qu'un chemin de rebroussement. Il ne faut pas oublier que la gare de Neyruz est sauvée et que le quartier du Clédard est en train de se développer pour l'ensemble du village. Il déclare qu'il n'est pas opportun de repousser ce projet.

→ **M. Jean-Noël Gendre** combat aussi la proposition de repousser ce projet. Il commente brièvement la « taxe » facturée à Anura SA sur ce terrain du Clédard. Le maximum a été entrepris par le Conseil communal pour obtenir des participations d'Anura SA. Actuellement, il y a beaucoup de chantiers en cours qui serviront à améliorer qualitativement la vie neyruzienne. Il précise encore qu'il ne faut pas oublier que la halte CFF était perdue probablement il y a quelques mois encore.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (79 oui/2 non/4 abstentions), l'investissement de CHF 1'920'000.00 financé par un emprunt de CHF 1'220'000.00 prévu pour l'aménagement de la Place de la Gare et raccordement Allée des Cheminots (nouvelle gare/halte). Le financement de cet investissement est prévu par un emprunt.

Point 5 Investissement et financement : Prêt à Neyergie SA pour la construction d'une centrale photovoltaïque

Au moyen de divers slides, M. le Président donne différentes explications sur cet objet.

La commune a fondé, en 2015, une société pour la construction et l'exploitation d'un thermoréseau qui a pour mission de construire et d'exploiter une centrale de production de chaleur à bois ainsi qu'un réseau de distribution de chaleur au centre du village. Dans le cadre de la construction du Clédard et en accord avec ses statuts, Neyergie SA a négocié la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures des immeubles résidentiels du Clédard. Elle a obtenu une servitude, sans coût de location, pour l'usage de ces toitures ; l'objectif étant de créer une communauté d'autoconsommation à laquelle participent les futurs résidents du site ainsi que la commune. Cette centrale produit de l'électricité renouvelable. Elle permettra à la commune en 2030 de satisfaire les exigences cantonales en matière d'approvisionnement en énergie renouvelable des bâtiments communaux, selon la loi cantonale.

Neyergie SA ayant déjà procédé à beaucoup d'investissements pour la création du réseau de chaleur à distance ne dispose plus de ressources pour assumer le financement de cette centrale de production. Le Conseil communal avait décidé de faire participer la population à ce financement par l'émission de bons de participation au capital de Neyergie SA qui est une société fille de la commune. Cette tâche confiée à la Commission de l'énergie en 2016 a été confirmée en août 2017. Malheureusement, cette dernière n'a pas réussi à lancer cette levée de fonds dans les délais, alors que des engagements ont été pris conformément aux objectifs fixés.

Aujourd'hui, la première toiture est terminée, les étanchéités vont être posées dans les prochaines semaines, ce qui signifie que les panneaux photovoltaïques suivent dans la foulée.

Le projet a pour objectif de générer de l'énergie renouvelable sur le territoire communal et d'alimenter tous les bâtiments situés sur le secteur du Clédard. Ultérieurement, les bâtiments communaux scolaires seront également alimentés par cette énergie. Dans le cadre de la loi cantonale sur l'énergie, les bâtiments communaux devront être à l'aube de 2030 alimentés en énergie renouvelable, ce qui est partiellement le cas aujourd'hui avec le thermoréseau alimenté par de la chaleur produite à partir du bois de nos forêts. L'électricité qui n'est consommée sous cette forme pourrait être transformée en chaleur pour alimenter le réseau de chaleur.

L'autre but est de permettre aux habitants de Neyruz d'investir dans la production d'énergie renouvelable locale et ainsi participer activement à la transition énergétique avec un retour sur investissement.

A noter que le projet se déroule en trois étapes. La première étant la plus urgente et la plus importante en terme de capacité de production et en terme de ressources financières. Les autres étapes ne peuvent se dérouler que si la première est fonctionnelle. La troisième étape ferait l'objet d'un projet pilote dans lequel le Groupe e ainsi que l'OFEN sont partie prenante. Cette étape consiste à optimiser l'autoconsommation.

Malgré la divergence entre les calendriers pour la levée des fonds et celui de l'exécution, le projet peut encore voir le jour dans de bonnes conditions même si

cela paraît précipité. L'étude technique réalisée sans discontinuité par le meilleur bureau de Suisse romande d'étude sur les centrales photovoltaïques, la gratuité d'usage des toitures, la complémentarité de la production d'électricité renouvelable avec la production de chaleur renouvelable distribuée dans un réseau de chaleur assurent à ce projet une viabilité technique.

La garantie d'écouler une très forte proportion de la production aux consommateurs locaux et à terme de stocker une partie de la production dans des batteries et de transformer le solde en chaleur va permettre d'assurer sur le long terme un fort taux d'autoconsommation d'énergie renouvelable, ce qui signifie une viabilité économique du projet. Le fait que l'OFEN entre en matière pour un subside à hauteur de CHF 700'000.00 démontre l'innovation de ce dernier.

L'investissement demandé sous forme de prêt pour CHF 900'000.00 a été calculé en fonction des coûts de mise en place de cette centrale photovoltaïque, tenant compte des liquidités actuelles de Neyergie SA, des taxes de raccordement du CAD Le Clédard à encaisser et de liquidités provenant de la vente d'énergie. Ce montant sera financé par les liquidités communales et sera versé à Neyergie SA au fur et à mesure des besoins.

M. le Président passe la parole à M. Stéphane Brodard, membre de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Le Conseil Communal demande à ce que la commune de Neyruz accorde un prêt relais (ou ligne de crédit) de Frs 900'000 en faveur de sa société fille Neyergie SA afin de financer provisoirement l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des immeubles résidentiels du Clédard.

Cette centrale photovoltaïque devait originellement être financée principalement par des apports privés sous forme de bons de participation. Cette levée de fond n'ayant pu être organisé jusqu'à ce jour, la Commission financière prend note qu'elle le sera dans un proche avenir.

La Commission financière prend aussi note que le prêt doit être considéré comme un relais et que les fonds empruntés par Neyergie SA seront remboursés au gré des entrées des bons de participation. Dans cet esprit, elle demande à ce que le prêt soit valable pour une durée de 5 ans renouvelable.

Il est à noter que sans ce prêt, la réalisation de cette centrale photovoltaïque serait en péril en dépit de l'avancement du projet et des bons accords qui ont préalablement été signés.

La Commission financière voit d'un œil favorable la réalisation de cette centrale photovoltaïque et comme le prêt est conforme à la capacité d'investissement actuelle de la commune, elle préavise favorablement cette demande.

Toutefois, le prêt devra répondre aux conditions suivantes :
une durée de 5 ans, renouvelable
un intérêt minimum de 1%
un remboursement du prêt au gré des paiements des bons de participation.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter la demande de prêt relais de Frs 900'000 en faveur de la société Neyergie SA sous réserve des conditions énoncées.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et confirme à l'Assemblée que le Conseil communal a accepté les trois conditions énumérées dans le rapport de la Commission financière. Il ouvre la discussion sur cet objet.

• **M. Marc Maillard** pose 3 questions : comment est constituée Neyergie SA, est-ce que la vue depuis les différents bâtiments sera préservée, ceci notamment au vu des acheteurs des attiques et des plans inclinés des panneaux sur les toits, et enfin y aura-t-il une mise à l'enquête publique pour ces panneaux photovoltaïques.

→ **M. le Président** communique que Neyergie est une SA avec un capital-actions de CHF 400'000.00 entièrement en main de la commune. Concernant la mise à l'enquête, la procédure à appliquer devra encore être vérifiée. Concernant le matériel qui sera posé sur les toits, tout n'est pas encore défini, mais les panneaux sont quasi plats et noirs et auront une orientation Est-Ouest. Ces panneaux ne devraient pas gêner la perspective de vue.

→ A la question de **Mme Emilie Dumas** quant au calcul du prix du kWh à CHF 0.09, **M. le Président** communique qu'il s'agit du tarif de reprise du Groupe e. Il précise que l'autoconsommation est à CHF 0.18 et que le prix de revient estimé est de CHF 0.10, d'où l'importance de maximiser l'autoconsommation. Toutefois, nous sommes inférieurs au tarif standard et ceci permet à la commune de faire des économies le jour où elle consommera avec les bâtiments communaux. **M. le Président** relève qu'il n'est pas possible de faire des tarifs préférentiels, mais que par contre il serait possible de transformer l'électricité excédentaire en chaleur et de revendre cette chaleur via le CAD de Neyergie SA. Il communique également que les contrats de vente des appartements du Clédard mentionnent l'obligation de participer à la communauté d'autoconsommation. Seule la Migros est toujours en pourparlers pour cet objet, mais semble très intéressée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (81 oui/ 1 non/3abstentions), l'investissement de CHF 900'000.00, financé par les liquidités communales, prévu pour un prêt en faveur de Neyergie SA pour la construction d'une centrale photovoltaïque.

Point 6 Règlement du cimetière - adaptation

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 113.

M. le Président passe la parole à M. Héribert Dousse, Conseiller communal responsable de la gestion du cimetière, pour les explications sur cet objet.

Le règlement du cimetière édicte les différents droits et obligations du citoyen de la commune de Neyruz et de la collectivité publique. Cette réglementation est amenée à évoluer au gré des coutumes et des possibilités offertes à chacune et chacun, selon ses croyances et convictions, de concevoir sa dernière demeure. Partant, la commune se doit de revoir son règlement du cimetière relativement à deux objets. En effet, un puits des souvenirs vient d'être créé pour accueillir les cendres des citoyens qui le décident et celui-ci doit désormais y figurer. Enfin, il doit y être précisé les frais funéraires pris en charge par la commune pour les personnes dans le besoin, au sens de la législation sur l'aide sociale, ainsi que leur étendue.

Le Conseil communal demande dès lors de soutenir ce projet d'adaptation de règlement.

M. le Président remercie M. Héribert Dousse pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

- Suite à l'enlèvement de plusieurs monuments de tombes au cimetière, **Mme Colette Schorderet** demande ce qu'il est advenu des urnes déposées dans certaines tombes, dont les monuments ont été enlevés. Cette question fait suite à l'enlèvement d'une tombe de la famille de Mme Schorderet sans qu'elle ait été contactée concernant l'urne qui y était déposée.

→ **M. Héribert Dousse** lui répond que toutes les familles dont les monuments ont été enlevés ont été contactées et les travaux effectués en accord avec les familles. Concernant son cas, il propose à Mme Schorderet d'en discuter après l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité moins une abstention cette adaptation du règlement du cimetière.

Point 6 Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions - adaptation

Point retiré de l'ordre du jour comme expliqué en début d'Assemblée par M. le Président.

Point 7 Divers

→ **M. le Président** communique ou rappelle quelques informations diverses :

- Investissement d'avenir à Neyruz : M. le Président communique que deux soirées « Table de l'énergie » auront lieu à la Maison communale les mercredis 23 mai et 13 juin dès 19h00. Lors de ces réunions, sera expliqué le principe de financement via une augmentation du capital de Neyergie SA par l'émission de bons de participation d'une valeur de CHF 1'500.00. Des flyers informatifs seront finalisés prochainement à cet effet ;
- La société de chauffage à distance Neyergie SA tiendra prochainement son Assemblée générale annuelle pour l'exercice comptable 2017. M. le Président transmet différentes informations dont le bénéfice net comptabilisé de CHF 7'866.45 pour l'année 2017. Il indique également que la puissance installée chez les nouveaux clients est de 73,5 kW et que l'énergie vendue pendant la période concernée est de 339'794 kWh chez les privés et de 256'231 kWh pour les bâtiments communaux ; de plus, la part de l'énergie renouvelable est de 80 % et une avance clients a été comptabilisée pour CHF 46'080.00 en 2017 ;
- La Fête Nationale sera organisée le mardi soir 31 juillet sur la place du Complexe communal ;
- La benne compacteur située au Complexe communal sera évacuée du lundi 30 juillet à 19h00 au jeudi matin 2 août à 09h00 ;
- La déchetterie sera ouverte exceptionnellement le mardi 31 juillet de 15h00 à 17h30 uniquement ;
- Un horaire d'été sera mis en place à l'Administration communale : du 18 juillet au 15 août : fermeture du bureau le mercredi (ouverture uniquement le lundi et le vendredi) ;
- Le Club de pétanque La Rincette fêtera son 30^{ème} anniversaire le vendredi 31.08.2018 (Spectacle à l'Aigle Noir des Frères Taloché) et le samedi 01.09.2018 (tournoi villageois de pétanque au Centre Les Simon) : des informations sont en ligne sur le site internet du club www.larincette.ch ;
- La prochaine Assemblée communale du budget 2019 est d'ores et déjà fixée au mercredi 12 décembre 2018 à 20h15 à l'Aigle Noir ;
- Des soirées « Table ouverte » sont organisées chaque 3^{ème} mardi du mois de 19h00 à 21h00. Les thèmes et informations y relatives peuvent être consultés sur le site internet de la Commune www.neyruz.ch ;
- Lotos à Neyruz : Après plus de 20 ans de services pour les lotos à Neyruz, M. Francis Gendre a démissionné et la commune est à la recherche d'une

personne pour lui succéder. Pour tout renseignement, les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Caissière communale, Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, qui communiquera les détails de cette tâche. Le Conseil communal remercie M. Francis Gendre pour son engagement durant ces années ; ce dernier se tient également à disposition pour des informations sur ce mandat. Des applaudissements lui sont adressés ;

- Implantation du résidentiel sur Le Clédard : diverses informations sont transmises, dont notamment la fin du gros œuvre prévue à fin décembre 2018, dès le 1^{er} janvier 2019 emménagement des premiers locataires, au 1^{er} mars 2019 ouverture des commerces et la fin des travaux prévue pour le 31 décembre 2019 ;
- Route de contournement de Neyruz : 7 projets de route de contournement sont à l'étude et probablement qu'elles ne se réaliseront pas toutes. Rail 2000 est également réactivé pour 2040. A noter encore que 40 à 50 % du trafic est généré par les Neyruziens ;
- Perspectives du bureau postal à Neyruz : selon information connue à ce jour, la Poste a prévu de fermer de nombreux office qui seront remplacés par d'autres formules ; des informations complémentaires sur l'office neyruzien suivront ;
- Arrêt fédéral sur les frais scolaires : un groupe de travail a été mis en place par la DICS, des informations parviendront au courant de l'été ;
- Mme Katuscia Sansonnens présente Mme Stéphanie Menoud engagée comme collaboratrice pour l'administration scolaire depuis décembre dernier ;
- Personnel de l'édilité : un nouvel engagement pour une période déterminée du 1^{er} mai au 31 décembre 2018 a été conclu pour l'édilité en la personne de M. Quentin Pierret qui remplace M. Ramiro Vieira arrêté pour raison de maladie ;
- Projets en cours :

Projet	Début	Fin	Remarques
Conduites Place de la Gare	Juillet 2018	Octobre 2018	
Conduites La Charrière	Automne 2018	Printemps 2019	Selon planning Place de la Gare
Conduites Pont CFF/Giratoire Chaumière	Juillet 2018	Décembre 2018	
Conduites giratoires : Chaumière/Champ Didon	Janvier 2019	Mai 2019	
Route de Nierlet	Avril 2018	Juin 2018	
CAD – Chaufferie de l'église – Allée J-T	Juin 2018	Juillet 2018	
Aménagement route cantonale - étape 1			
Aménagement Place de la Gare	Novembre 2018		
Aménagement Allée des Cheminots			

- Neyruz 2025 : deux études de faisabilité sont actuellement en cours et la remise des premières conclusions est attendue pour fin mai 2018. Suite à cela, la décision finale de poursuite ou non du projet se prendra à la fin 2018. Des présentations de ce projet se feront lors des tables ouvertes mensuelles ;
- Le Conseil communal a décidé de supprimer les émoluments administratifs communaux lorsqu'un citoyen opte pour un changement de chauffage central, à savoir l'abandon d'un chauffage à carburant fossile ou électrique au profit d'un chauffage aux énergies renouvelables (bois, pompe à chaleur) ainsi que pour les installations photovoltaïques et solaires thermiques. Cette action a débuté rétroactivement au 1^{er} janvier 2018 et se poursuivra au moins jusqu'à fin 2019. Seule la taxe fixe communale par dossier, de CHF 100.00, est maintenue ainsi que les frais cantonaux relatifs aux différents préavis nécessaires. Le Service technique est à disposition en cas de questions.

➔ Suite à la question de **M. Guy Rossier** concernant Neyergie, **M. le Président** précise que Neyergie SA est une société privée et que ses comptes ne peuvent être intégrés dans les comptes communaux. Lorsque cette société versera des dividendes dans le futur, ceux-ci seront comptabilisés alors dans les comptes communaux et une information y relative sera donnée dans l'explicatif des comptes concernés.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal pour la bonne collaboration. Il remercie également l'Administration communale pour son engagement et son soutien administratif envers le Conseil communal, les membres des commissions communales, les bénévoles, le personnel communal de la voirie, de l'édilité, de la conciergerie, de la déchetterie, ainsi que les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée en les invitant à partager un verre. Il clôt l'Assemblée communale à 23h15.

Le Président :

M. Martial Wicht

Le Secrétaire et la Secrétaire-adjointe :

M. Pierre Escher

Mme Marie-Noëlle Eggertswyler